

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/30  
10 novembre 2001

(01-5606)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## AUTRICHE

### Déclaration de S.E. M. Martin Bartenstein Ministre fédéral de l'économie et du travail

En cette période pleine de risques et de possibilités, je tiens à remercier Son Altesse l'Émir d'avoir offert d'accueillir la quatrième Conférence ministérielle dans cette belle ville de Doha. Nous sommes frappés par la façon dont le gouvernement et le peuple qatariens associent l'hospitalité arabe traditionnelle et un encadrement efficace pour le déroulement de nos importants travaux.

Je remercie aussi sincèrement les présidents de tous les organes de l'OMC et le Directeur général, M. Mike Moore, ainsi que ses adjoints et l'ensemble du Secrétariat de l'OMC.

Le monde est confronté aujourd'hui à de nombreux défis: le ralentissement de la croissance économique, des retards de développement structurels, la montée du chômage, de nouvelles alertes sanitaires, et, dernier point mais non le moindre, les problèmes liés à la dégradation de l'environnement. Tout cela oblige à chercher des solutions nouvelles et créatives. Le succès de cette conférence suppose le renforcement du processus de négociation à l'OMC. L'élaboration de règles multilatérales et la libéralisation des échanges sont d'importants stimulants de la croissance économique et des améliorations structurelles. Leur capacité intrinsèque d'accroître le bien-être devrait être renforcée dans l'avenir. Il y a de bonnes raisons de développer davantage le système de l'OMC. Mais ce faisant, nous ne devons pas oublier que la libéralisation du commerce doit aller de pair avec une plus grande responsabilité, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la politique sociale.

Pour diverses raisons, le système commercial multilatéral ne permet pas automatiquement à tous les Membres de profiter dans la même mesure des possibilités qu'il leur offre. Les pays en développement et, en particulier, les moins avancés d'entre eux, les PMA, ont tout particulièrement besoin de notre soutien pour relever le défi de la mondialisation. C'est pourquoi nous notons avec satisfaction les paragraphes de la Déclaration ministérielle qui présentent des propositions concrètes pour améliorer l'assistance technique et le renforcement des capacités en accordant une attention particulière aux PMA. Les CE ont déjà pris des mesures importantes à cet égard en accordant le libre accès à leur marché aux produits des PMA, à l'exception des armes, et d'autres Membres de l'OMC en ont fait autant.

J'aborderai maintenant quelques points particuliers.

L'an dernier, nous avons pu lancer les négociations prescrites sur l'agriculture et les services. Ces secteurs représentent plus des deux tiers de la production économique mondiale. Dans le domaine des services, nous nous félicitons du caractère très constructif des travaux accomplis jusqu'ici, qui offrent une base solide pour la prochaine phase des négociations. Il faudrait maintenir cette dynamique dans le processus de demandes et d'offres qui commencera prochainement.

Dans le domaine de l'agriculture, nous soutenons les efforts de libéralisation accrue qui s'inscrivent dans le prolongement des engagements contractés au titre de l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Sans entrer dans les détails, je tiens à souligner que l'agriculture autrichienne n'est pas comparable à l'agriculture d'autres pays sur d'autres continents. Ce qui la caractérise, c'est la petite exploitation familiale, qui s'emploie à maintenir une production de qualité, tout en exerçant d'importantes fonctions sociales et environnementales, comme la préservation du paysage et de l'espace rural, fonctions essentielles dans un pays touristique qui possède de nombreuses régions montagneuses. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière aux questions autres que d'ordre commercial dans les négociations sur l'agriculture.

Il a été reproché à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de limiter les possibilités d'action des pays dans le domaine de la santé publique. Mais il ne faut pas oublier que les droits de propriété intellectuelle sont un important stimulant de la créativité et de l'innovation. L'Autriche soutient cependant sans réserve la recherche de solutions au problème de l'accès à des médicaments abordables.

Afin de parvenir à un développement durable, il est important d'assurer la complémentarité du commerce et de la politique environnementale. Le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC a aidé à mieux comprendre les questions et les positions pertinentes. Nous pensons donc qu'il existe maintenant une bonne base pour faire entrer le débat dans une nouvelle phase, dans laquelle nous pourrions entreprendre de clarifier concrètement la compatibilité des accords environnementaux multilatéraux avec les règles actuelles de l'OMC. Dans ce contexte, nous devrions aussi aborder la question du principe de précaution en veillant à ce que des règles d'étiquetage adéquates soient établies pour donner aux consommateurs les informations dont ils ont effectivement besoin. Nous sommes convaincus que l'OMC doit garantir aux décideurs et à l'ensemble de la population que le commerce et l'environnement sont complémentaires. L'OMC doit donc prendre des mesures appropriées à cet effet, en clarifiant ses propres règles, en tenant compte des préoccupations légitimes de tous ses Membres, en particulier des pays en développement, et en réduisant ainsi le risque que les objectifs environnementaux soient invoqués de manière abusive à des fins protectionnistes.

Nous soutenons pleinement les efforts de l'OIT pour promouvoir le respect des normes fondamentales du travail dans tous les pays, et en particulier l'initiative récente de M. Somavia. De fait, c'est un domaine où il faut intensifier la coopération en développant un dialogue institutionnel entre toutes les organisations compétentes, telles que l'OIT, l'OMC, la CNUCED et le FMI. Nous réaffirmons qu'il ne faudrait pas remettre en cause les avantages comparatifs des pays en développement et nous sommes opposés à l'adoption, dans ce contexte, de sanctions commerciales et de mesures protectionnistes.

L'OMC est la mieux placée pour intensifier les travaux sur le commerce et l'investissement et sur le commerce et la concurrence, de manière à renforcer leur utilité pratique dans tous les domaines liés au commerce international. Les études analytiques effectuées depuis cinq ans par les différents groupes de travail ont déjà permis d'obtenir de précieuses indications. Nous pensons donc que ces travaux préparatoires sont suffisants et qu'il est temps maintenant de lancer des négociations. L'établissement de règles fondamentales dans ces deux domaines devrait être profitable aux pays en développement au moins autant qu'aux pays industrialisés, que ce soit pour attirer les investissements ou pour créer un environnement concurrentiel.

Cette Conférence ministérielle est l'occasion pour les 142 pays Membres de l'OMC d'accueillir la Chine et le Taipei chinois, et leur 1,5 milliard d'habitants, dans notre système fondé sur des règles. L'accession de la Chine à l'OMC est un pas important vers l'acceptation universelle des règles du commerce international. Le système fondé sur des règles jouera un rôle crucial dans le renforcement de la coopération économique au niveau mondial et contribuera à la croissance durable et au développement économique ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans le monde. De plus, l'intensification des négociations sur l'accession d'autres pays candidats, que ce soit de grands pays

comme la Russie, l'Ukraine ou l'Arabie saoudite, ou des pays plus petits comme le Népal ou le Bhoutan, pour n'en citer que quelques-uns, renforcera encore plus le système.

M. le Président, depuis sa création, l'OMC a renforcé son rôle en tant qu'organisation internationale et aux yeux de la société civile. Il nous appartient donc une fois encore de montrer l'exemple en lançant un nouveau cycle global de négociations commerciales. Nous devons à nos populations de considérer sérieusement leurs préoccupations légitimes et d'y répondre de manière appropriée. L'image et la réputation de l'OMC s'en trouveront améliorées et cela lui permettra de s'acquitter encore plus efficacement de ses fonctions.

---